

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 71 (2018)

Autorisation de stationnement - Mme MALAPLATE Graziella 2, Place Georges Clémenceau - A compter du 10 juillet 2018

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par Madame Graziella MALAPLATE, domiciliée à Châtillon/Loire, 2, Place Georges Clémenceau,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant un emménagement sis, 2, Place Georges Clémenceau,

ARRETE

ARTICLE 1er : Madame Graziella MALAPLATE est autorisée à faire stationner un camion pour son emménagement sis 2, Place Georges Clémenceau et ce à compter du mardi 10 juillet après-midi jusqu'au mercredi 11 juillet en soirée (20 heures).

ARTICLE II : Pendant le déchargement du camion, le stationnement est donc interdit à tout autre véhicule devant le Panier Sympa (2 places arrêt minute) puis sur la place le long du trottoir après le porsche.

ARTICLE III : La signalisation est mise en place par Mme MALAPLATE, à l'aide de panneaux d'interdiction de stationner mis à disposition par la Commune à compter du lundi 9 juillet 2018.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Mme MALAPLATE
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 19 juin 2018
Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 20/06/18
ou de sa notification le :
Le Maire,

Emmanuel RAT

